
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2019)

119

AFGHANISTAN

Novembre-décembre 2019. **Guerre civile.**

Le 12 novembre, le président Ghani annonce la libération d'Anas Haqqani, fils du fondateur du réseau djihadiste, Jalaluddin Haqqani, arrêté en octobre 2014 et condamné à mort, ainsi que celles de Haji Mali Khan, oncle de Sirajuddin Haqqani, et d'Abdul Rashid, frère d'un membre du bureau politique des talibans. Cela permet la libération par les talibans de deux otages, l'Américain Kevin King, 63 ans, et l'Australien Timothy Weeks, 50 ans, professeurs à l'université américaine de Kaboul qui avaient été capturés en 2016, et pourrait relancer les négociations, après leur interruption par Donald Trump le 7 septembre.

Lors de son premier déplacement en Afghanistan, le président américain confirme en effet, dans la nuit du 28 au 29 novembre, la reprise des pourparlers avec les talibans.

Le 9 décembre, le *Washington Post* publie une enquête sur la façon dont les gouvernements américains, depuis 2001, ont menti sur la réalité du conflit et sur leurs doutes au sujet de la victoire. Ils se fondent sur les interviews de quatre cents responsables politiques et militaires réalisées par l'inspecteur général John Soko, chargé par le Congrès de superviser la reconstruction en Afghanistan. Il a fallu trois ans de bataille devant les tribunaux pour les obtenir.

À la suite d'une attaque près de la base américaine de Bagram qui a fait deux morts le 11 décembre, les États-Unis annoncent, au Qatar, une « brève pause » dans les discussions avec les talibans.

Les États-Unis veulent retirer quatre mille soldats d'Afghanistan.

22 décembre 2019. **Élection présidentielle.** Alors que l'annonce des résultats du premier tour de l'élection

* Centre d'études sur la coopération juridique internationale-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

présidentielle avait été prévue le 19 octobre, elle est repoussée après le 14 novembre. Certains y voient le signe que des fraudes auraient eu lieu. C'est finalement le 22 décembre qu'est annoncée, selon des résultats préliminaires, la réélection du président Ashraf Ghani, avec 50,6 % des voix, contre 39,5 % à Abdullah Abdullah.

ALGÉRIE

120 12 décembre 2019. **Élection présidentielle.** Le 1^{er} novembre, l'Autorité nationale indépendante des élections retient cinq candidats sur vingt-trois postulants pour le scrutin. Tous sont liés au pouvoir contesté. Il s'agit d'Ali Benflis, 75 ans, ancien Premier ministre, devenu opposant à Abdelaziz Bouteflika, candidat en 2004 et 2014; Abdelmadjid Tebboune, 73 ans, ancien wali (préfet), ancien ministre, Premier ministre en 2017, également candidat en 2004 et 2014; Azzedine Mihoubi, 60 ans, journaliste et écrivain, ministre de la Culture jusqu'au mois d'avril, avant de prendre la tête du Rassemblement national démocratique, allié du FLN; Abdelaziz Belaïd, 56 ans, ancien député FLN, président du Front El-Moustakbal, petit parti proche du pouvoir, candidat en 2014; Abdelkader Bengrina, 57 ans, chef du mouvement national-islamiste El-Binaa El-Watani (« la construction nationale »), ancien soutien de Bouteflika.

Un débat oppose les candidats le 6 décembre à la télévision.

Abdelmadjid Tebboune est élu dès le premier tour, le 12 décembre, avec 58,1 % des voix, contre 17,4 % à Abdelkader Bengrina, 10,5 % à Ali Benflis, 7,3 % à Azzedine Mihoubi et 6,7 % à Abdelaziz Belaïd. Mais la participation n'a été que de 39,9 %.

Juste après l'annonce des résultats, des dizaines de milliers d'Algériens manifestent pour le quarante-troisième vendredi consécutif.

Le 23 décembre, l'homme fort du régime, le général Ahmed Gaïd Salah, chef d'état-major des armées depuis 2004, décède subitement à Alger, à l'âge de 79 ans. Le nouveau président était son candidat. Abdelmadjid Tebboune désigne le général major Saïd Chengriha, 74 ans, commandant des forces terrestres, comme chef d'état-major par intérim.

Le 28 décembre, Abdelaziz Djerad, 65 ans, est nommé Premier ministre. Il est considéré comme un anti-Bouteflika depuis 2004 et s'est prononcé en faveur d'un dialogue avec le mouvement contestataire Hirak. Professeur de relations internationales, il a dirigé l'École nationale d'administration et a été de 1992 à 2003 conseiller diplomatique et secrétaire général de la présidence de la République, puis secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Il a ainsi occupé des postes clés pendant la décennie noire.

ALLEMAGNE

9 novembre 2019. **Réunification. Mur.** Le président Steinmeier et la chancelière Merkel, avec plusieurs chefs d'État d'Europe centrale et orientale, célèbrent le trentième anniversaire de la chute du mur de Berlin.

13 novembre 2019. **Extrême droite.** Pour la première fois depuis 1949, un président de commission est destitué. Stephan Brandner, 53 ans, AfD (Alternative pour l'Allemagne), qui présidait la commission de la justice du Bundestag, est démis à la suite d'une série de provocations. Il y a eu unanimité

des groupes, sauf celui de l'AfD bien évidemment.

30 novembre 2019. **Parti social-démocrate.** Les quatre cent vingt-cinq mille membres du SPD élisent Saskia Esken, 58 ans, députée du Bade-Wurtemberg au Bundestag, et Norbert Walter-Borjans, 67 ans, ancien ministre des Finances de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à la tête du parti avec 53,1 % des voix. Ils représentent la gauche du SPD et veulent renégocier le contrat de coalition, exigeant des investissements massifs et une hausse du salaire minimum à 12 euros.

ARABIE SAOUDITE

23 décembre 2019. **Journaliste. Prince héritier.** Dans une interview à la BBC diffusée le 30 septembre, Helena Kennedy, avocate britannique ayant participé à l'enquête des Nations unies sur le meurtre de Jamal Khashoggi, rapporte l'écoute d'un enregistrement fourni par la Turquie dans lequel le journaliste est qualifié d'« animal destiné au sacrifice ». D'autres propos ignobles sont rapportés.

L'image du prince héritier Mohammed ben Salman, soupçonné d'être le commanditaire de cet assassinat, est altérée, mais modérément.

Le 23 décembre, cinq Saoudiens poursuivis pour le meurtre du journaliste sont condamnés à mort par un tribunal de Riyad. Les principaux suspects, tous deux proches du prince héritier, Saoud al-Qahtani et le général Ahmed al-Assiri, ancien numéro deux du renseignement, sont disculpés.

ARGENTINE

27 octobre 2019. **Élection présidentielle.** Tandis que les sondages la situaient

comme favorite à l'élection présidentielle d'octobre, l'ancienne présidente Cristina Kirchner annonçait le 18 mai, soit trois jours avant l'ouverture de son procès pour corruption, qu'elle renonçait à être candidate pour soutenir Alberto Fernández, ancien chef du gouvernement, se contentant de briguer la vice-présidence. Alberto Fernández, Front commun, est élu avec 48 % des voix contre 40 % au président sortant, Mauricio Macri, Ensemble pour le changement, et 6 % à Roberto Lavagna, Consensus fédéral. La participation a été de 81 %. C'est le retour du péronisme.

BELGIQUE

8 et 27 octobre, 4-5 novembre, 9 décembre 2019. **Gouvernement fédéral.** Le roi Philippe nomme, le 8 octobre, Geert Bourgeois et Rudy Demotte en tant que préformateurs pour préparer la formation d'un gouvernement. Le 27 octobre, Sophie Wilmès, ministre du Budget, 44 ans, libérale francophone, est nommée Première ministre par intérim, en remplacement de Charles Michel, Premier ministre du gouvernement sortant, qui doit prendre la présidence du Conseil européen le 1^{er} décembre. C'est la première femme à occuper cette fonction. Le 4 novembre, les préformateurs mettent fin à leur tâche après un échec. Le lendemain, le Roi nomme Paul Magnette, 48 ans, Parti socialiste, bourgmestre de Charleroi, comme informateur.

Le 9 décembre, Paul Magnette demande au roi Philippe de mettre un terme à sa mission. Le 10 décembre, Joachim Coens, 53 ans, leader des chrétiens-démocrates flamands (CD&V), et Georges-Louis Bouchez, 33 ans, Mouvement réformateur, sont nommés informateurs.

La Belgique n'a plus de gouvernement de plein exercice depuis décembre 2018...

BOLIVIE

20 octobre 2019. **Élections législatives et présidentielle.** Le président Morales veut obtenir un quatrième mandat bien que la Constitution en limite le nombre à deux. Alors qu'il bénéficie d'un bon bilan économique, ses adversaires, dont le principal est le journaliste et ancien président Carlos Mesa, critiquent le développement de la corruption et l'affaiblissement de l'État de droit.

122

Le président sortant semblait devoir être confronté à un second tour face à son principal adversaire, mais sa victoire est annoncée. Il obtient 47,1 % des voix, contre 36,5 % à Carlos Mesa, centriste, et 8,8 % à Chi Hyun Chung, Parti démocrate chrétien. En effet, un candidat peut l'emporter au premier tour s'il obtient au moins 40 % des voix et plus de dix points d'écart avec le deuxième. La participation a été de 88,0 %. Certaines organisations citoyennes appellent à la grève générale. Celle-ci a lieu le 23 octobre, et Evo Morales la considère comme un « coup d'État ».

Le 24 octobre, le Tribunal suprême électoral déclare Evo Morales élu au premier tour avec dix points et demi d'avance. Des soupçons de fraude électorale sont émis, et le vice-président du tribunal électoral, Antonio Costas, démissionne avec fracas.

Le 30 octobre, le gouvernement accepte l'ouverture d'une enquête internationale indépendante de la part de l'Organisation des États américains, mais Carlos Mesa s'y oppose et veut l'annulation du scrutin.

Le 8 novembre, des mutineries policières éclatent à Cochabamba, Sucre et Santa Cruz de la Sierra.

Le 10 novembre, le président Morales, abandonné par l'armée, démissionne sous la pression. Il rejoint le Mexique le 12 novembre, où il trouve asile. Le vice-président, Álvaro García Linera, la présidente du Sénat, Adriana Salvatierra, et le président de la Chambre des députés, Víctor Borda, ayant annoncé leur démission, c'est le président de la Cour suprême, José Antonio Revilla, qui doit devenir président, mais il semble se cacher. Cependant, la seconde vice-présidente du Sénat, Jeanine Áñez, droite, déclare qu'elle assumera la fonction. Le 11 novembre, le ministre de la Défense, Javier Zavaleta, démissionne également et, le lendemain, le ministre des Affaires étrangères, Diego Pary Rodríguez, lui emboîte le pas.

Le 12 novembre, la session de la Chambre des députés, au cours de laquelle devait être discutée la démission du président Morales, est suspendue pour absence de quorum. Néanmoins, Jeanine Áñez se proclame présidente par intérim et est reconnue comme telle par le Tribunal constitutionnel. Le 13 novembre, Adriana Salvatierra se dit encore présidente du Sénat, sa démission n'ayant pas été donnée officiellement, mais elle est empêchée d'entrer au Parlement. Le même jour, Jeanine Áñez met en place son cabinet. Le parti d'Evo Morales boycotte sa prise de fonction.

Le 23 novembre, le Parlement décide la tenue de nouvelles élections législatives et présidentielle. Accusé de sédition et de terrorisme, Evo Morales ne pourra être candidat.

Le 14 décembre, la présidente Áñez annonce l'émission imminente d'un mandat d'arrêt contre Evo Morales,

réfugié désormais en Argentine. Le mandat est émis le 18 décembre.

BRÉSIL

7-8 novembre 2019. **Ancien président.** La Cour suprême juge inconstitutionnelle, le 7 novembre, une jurisprudence selon laquelle une personne peut être emprisonnée avant l'épuisement de tous ses recours si sa condamnation a été confirmée en appel. Un juge brésilien autorise, le 8 novembre, la libération de l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva, condamné à huit ans et dix mois de prison pour corruption.

CANADA

21 octobre 2019. **Élections législatives.** Alors que les conservateurs d'Andrew Sheer, 40 ans, pensaient l'emporter, Justin Trudeau, 48 ans, Premier ministre depuis le 4 novembre 2015, sort vainqueur des élections législatives de justesse. Il ne dispose pas de la majorité absolue des sièges. Avec 34,3 % des suffrages, le Parti conservateur a plus de voix mais n'obtient que 121 des 338 sièges, tandis que le Parti libéral, avec 33,1 %, a 157 élus. Le Nouveau Parti démocratique, avec 15,9 %, a 24 élus, le Bloc québécois, avec 7,7 %, a 32 élus, et le Parti vert, avec 6,5 %, a 3 élus. La participation a été de 66 %.

Le nouveau gouvernement entre en fonction le 20 novembre. Est créé un portefeuille à la dénomination étrange : le ministère de la Prospérité de la classe moyenne.

CHILI

18 octobre 2019. **Crise sociale.** Des troubles ont lieu, le 18 octobre, contre une hausse du prix des tickets de métro à

Santiago, obligeant le président Piñera à suspendre cette mesure. La majorité des régions sont placées sous couvre-feu. Le 22 octobre, Sebastián Piñera propose de réunir les partis pour tenter de trouver une solution, mais la gauche refuse la proposition.

Une grève générale est lancée le 23 octobre. Le 25 octobre, plus d'un million deux cent mille personnes manifestent à Santiago. C'est la plus grande manifestation de l'histoire du Chili. Le 26 octobre, le président Piñera doit céder. Il lève le couvre-feu, demande à tous ses ministres de démissionner et, deux jours plus tard, nomme Gonzalo Blumel ministre de l'Intérieur et Ignacio Briones ministre des Finances. Devant cette grave situation, le Chili renonce le 30 octobre à accueillir la COP25, qui doit se tenir du 2 au 13 décembre. Elle se déroulera finalement en Espagne.

Le président Piñera exclut de démissionner.

Le 10 novembre, le gouvernement accepte d'ouvrir « la voie à une nouvelle Constitution », la Constitution actuelle ayant été élaborée en 1980 par le régime de Pinochet.

Depuis le 18 octobre, la crise a fait vingt-deux morts.

Le 12 décembre, la chambre basse rejette, par 79 voix contre 73, une motion d'*impeachment* contre le président Piñera.

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

Octobre-décembre 2019. **Hong Kong.** Le 1^{er} octobre, des dizaines de milliers de personnes se rassemblent pour une « journée de deuil national », alors que Pékin commémore les 70 ans de la République populaire. Des affrontements très violents ont fait au moins

soixante-six blessés, dont deux très grièvement, un lycéen notamment ayant été victime d'un tir à bout portant.

Les autorités de l'ancienne colonie britannique invoquent une loi d'urgence de 1922 et interdisent, le 4 octobre, le port d'un masque lors de manifestations. La décision entraîne des violences et le réseau du métro est à l'arrêt le 5 octobre. On observe une dérive violente et raciste de certains manifestants.

Le 16 octobre, la cheffe de l'exécutif, Carrie Lam, est contrainte d'interrompre son discours de politique générale, étant huée par des parlementaires prodémocratie jusqu'à ce qu'elle soit obligée de quitter le Conseil législatif.

Le 18 novembre, la Haute Cour juge inconstitutionnelle l'interdiction du port d'un masque. La décision est critiquée par le pouvoir chinois et le porte-parole de la commission des affaires législatives du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, Zan Tiewei, déclare que seul ce comité peut déterminer si une loi est conforme ou non à la Constitution.

Le 24 novembre, les élections locales connaissent une participation exceptionnelle de 70 % et prennent l'allure d'un référendum. Sur les 452 sièges à pourvoir au suffrage universel direct, les candidats prodémocratie en ont remporté 388, soit 263 de plus qu'en 2015.

Le 28 novembre, Donald Trump promulgue une loi soutenant les manifestations prodémocratie. Pékin qualifie ce texte d'« abomination absolue » et menace de représailles. Le 2 décembre, la Chine annonce la suspension immédiate des escales de navires de guerre américains à Hong Kong et des sanctions contre certaines ONG. Le 8 décembre, pour célébrer les six mois de la contestation, une manifestation

réunit, selon ses organisateurs, huit cent mille personnes.

Le 1^{er} janvier, plus d'un million de personnes manifestent pour la démocratie. Des affrontements ont lieu avec la police.

CUBA

10 octobre 2019. **Président.** Miguel Díaz-Canel Bermúdez, 59 ans, ancien premier vice-président du Conseil d'État et président du Conseil des ministres depuis le 19 avril 2018, lorsqu'il avait succédé à Raúl Castro, resté cependant à la tête du Parti communiste, est élu au nouveau poste de président de la République avec 579 voix sur les 580 députés présents. Salvador Valdés Mesa devient vice-président avec 569 voix.

21 décembre 2019. **Premier ministre.** Manuel Marrero, 56 ans, est nommé Premier ministre par le nouveau président, ce qui est confirmé par l'Assemblée nationale. Il est le premier à être nommé à cette fonction depuis la disparition du poste, en 1976. La composition du gouvernement, sans changement majeur, est également approuvée.

ESPAGNE

Octobre-décembre 2019. **Catalogne.** Le 14 octobre, neuf indépendantistes catalans sont condamnés par la Cour suprême à des peines de prison allant de neuf à treize ans. Oriol Junqueras, chef du parti Gauche républicaine de Catalogne, est le plus lourdement condamné, avec treize ans de prison.

Le même jour, un mandat d'arrêt à l'encontre de Carles Puigdemont pour

« délits de sédition et détournements de fonds publics » est à nouveau lancé.

Le 18 octobre, plus de cinq cent mille indépendantistes partis de toute la Catalogne deux jours auparavant convergent vers Barcelone pour protester contre les condamnations. Le même jour, Carles Puigdemont se présente aux autorités belges et un juge décide de le laisser en liberté.

L'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne estime que l'acquisition du mandat de député européen résulte du seul vote des électeurs, et non pas de l'accomplissement d'une formalité complémentaire, en l'espèce prêter serment sur la Constitution espagnole. Cela donne raison à Oriol Junqueras, dont l'élection avait été invalidée en mai 2019 parce qu'il n'avait pas effectué cette prestation de serment. Le 19 décembre, la Cour estime que l'indépendantiste catalan bénéficie de l'immunité en tant qu'élus européen. La condamnation d'Oriol Junqueras, intervenue après son élection, est donc illégale (CJUE, 19 décembre 2019, *Oriol Junqueras*, C-502/19). Ce raisonnement devrait s'appliquer à Carles Puigdemont, réfugié en Belgique, et à Toni Comín, ancien ministre catalan de la Santé, poursuivi pour sédition et malversations.

Le 20 décembre, ces derniers obtiennent une accréditation provisoire au Parlement européen en tant que membres, malgré l'opposition de l'Espagne. Le président du Parlement européen a fait preuve de détermination à ce sujet.

Le 18 novembre commence le procès du président de la Catalogne, Quim Torra, devant le Tribunal supérieur de justice de Catalogne pour désobéissance en raison de son refus de retirer des symboles indépendantistes des

édifices publics. Le 19 décembre, il est condamné à dix-huit mois d'inéligibilité mais, en raison d'un appel, la sanction ne prendra pas effet immédiatement.

24 octobre 2019. **Franco**. Les restes du dictateur sont exhumés du gigantesque mausolée où ils reposent et sont transférés au cimetière de Mingorrubio, dans la banlieue de Madrid.

El Mundo révèle que la fortune de Franco s'élevait à une somme équivalant à 1,7 million d'euros.

10 novembre 2019. **Élections législatives**. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) arrive en tête des élections législatives avec 28,0 % des voix et 120 des 350 sièges mais subit une légère érosion, tandis que le Parti populaire progresse un peu, atteignant 20,8 % et obtenant 89 sièges. On note surtout le résultat de Vox, extrême droite, qui devient la troisième force politique, avec 15,1 % et 52 sièges. La coalition autour d'Unidas Podemos, avec 12,9 % et 35 sièges, ainsi que Ciudadanos, avec 6,8 % et 10 sièges, s'effondrent. La Gauche républicaine de Catalogne obtient 3,6 % des suffrages et 13 élus.

En Catalogne, les indépendantistes sont en tête de peu. La Gauche républicaine recueille 22,6 % des voix mais perd deux sièges au profit de la Candidature d'unité populaire, parti séparatiste d'extrême gauche qui veut bloquer le système. Le Parti socialiste catalan, avec 20,5 %, perd des voix mais conserve ses 12 députés. Ensemble pour la Catalogne, parti du président catalan, Quim Torra, et de Carles Puigdemont, gagne un élu en obtenant 8 sièges.

La participation a été de 66,2 % sur le plan national.

Le 12 novembre, le Premier ministre sortant, Pedro Sánchez, PSOE, annonce être parvenu à un accord de principe avec Podemos. Mais il doit aussi négocier avec des députés régionalistes et des indépendantistes catalans, car son parti et Podemos n'ont que 155 sièges.

Le 3 décembre, Meritxell Batet, Parti des socialistes de Catalogne, est élue présidente du Congrès des députés.

C'est également une femme, Maria Pilar Llop, qui devient présidente du Sénat.

Le 11 décembre, Pedro Sánchez accepte un mandat du roi Felipe VI en vue de former un nouveau gouvernement. Le 30 décembre, il présente son programme de coalition avec Podemos. Il obtient le soutien du Parti nationaliste basque, mais une incertitude subsiste en ce qui concerne la Gauche républicaine catalane.

Élections législatives en Espagne

	Inscrits	37 001 379		
126	Votants	24 507 715	(66,23 %)	
	Nuls	249 487		
	Suffrages exprimés	24 258 228		
<hr/>				
CONGRÈS DES DÉPUTÉS				
	<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
	Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE et PSC)	6 792 199	28,00	120 (- 3)
	Parti populaire (PP et Foro)	5 047 040	20,81	89 (+ 2)
	Vox	3 656 979	15,08	52 (+ 28)
	Unidas Podemos	2 381 960	9,82	26 (- 7)
	Gauche républicaine de Catalogne-Souverainistes	874 859	3,61	13 (- 2)
	Ciudadanos	1 650 318	6,80	10 (- 47)
	Ensemble pour la Catalogne	530 225	2,19	8 (+ 1)
	En Comú Podem	549 173	2,26	7 (=)
	Parti nationaliste basque	379 002	1,56	6 (=)
	Euskal Herria Bildu	277 621	1,14	5 (+ 1)
	Más País-Equo	353 451	1,46	2
	Candidature d'unité populaire	246 971	1,02	2
	En Común	188 231	0,77	2 (=)
	Coalition canarienne-Nouvelles Canaries	124 289	0,51	2 (=)
	Navarra Suma	99 078	0,41	2 (=)
	Més Compromís	176 287	0,73	1 (=)
	Bloc nationaliste galicien	120 456	0,50	1 (+ 1)
	Parti régionaliste de Cantabrie	68 830	0,28	1 (=)
	Teruel Existe	19 761	0,08	1
	50 autres partis	527 377	2,17	

SÉNAT

<i>Partis</i>	<i>sièges</i>
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	93 (- 30)
Parti populaire (PP)	83 (+ 29)
Gauche républicaine de Catalogne	11 (=)
Parti nationaliste basque	9 (=)
Ensemble pour la Catalogne	3 (+ 1)
Union du peuple navarrais	2 (=)
Teruel Existe	2 (+ 2)
Vox	2 (+ 2)
Groupement socialiste gomérien	1 (=)
Euskal Herria Bildu	1 (=)
Ciudadanos	1 (- 4)

127

ÉTATS-UNIS

Octobre-décembre 2019. **Président. Lanceur d'alerte. Russie. Impeachment.** Le 3 octobre, Donald Trump se dit prêt à demander au président chinois d'enquêter sur la famille Biden.

Un deuxième lanceur d'alerte, issu des services de renseignement, serait prêt à témoigner.

Le président Trump empêche l'ambassadeur américain auprès de l'Union européenne de témoigner. Il refuse de coopérer à l'enquête du Congrès en vue de sa mise en accusation.

Le 10 octobre, lors d'un meeting à Minneapolis, Donald Trump attaque violemment la presse et le fils de Joe Biden.

Le même jour, les démocrates exigent la coopération de Lev Parnas et Igor Fruman, hommes d'affaires arrêtés dans le cadre d'une procédure distincte alors qu'ils allaient quitter les États-Unis. Citoyens américains nés respectivement en Ukraine et en Biélorussie, ils sont soupçonnés d'avoir servi d'émissaires à Rudy Giuliani, avocat personnel de Donald Trump,

pour convaincre l'Ukraine de livrer des informations compromettantes sur Joe Biden.

Le directeur de cabinet par intérim de la Maison-Blanche, Mick Mulvaney, reconnaît le 17 octobre qu'une aide américaine importante avait été bloquée pour inciter les autorités ukrainiennes à révéler une éventuelle interférence venue d'Ukraine dans la présidentielle de 2016, puis il revient sur ses propos quelques heures plus tard...

Diplomate américain le plus haut placé en Ukraine, William Taylor, 72 ans, auditionné le 22 octobre par la Chambre des représentants, affirme que Donald Trump avait conditionné un soutien militaire de Washington à une aide de Kiev face à ses rivaux politiques.

Le 29 octobre, Alexander Vindman, 44 ans, colonel chargé du dossier ukrainien au sein du Conseil de sécurité nationale, déclare que le compte rendu de la conversation téléphonique rendu public par Donald Trump est incomplet. Le 31 octobre la Chambre des représentants adopte par 232 voix contre 196 une résolution donnant un cadre formel à la

procédure de destitution. Le président Trump réagit par un tweet dénonçant « la plus grande chasse aux sorcières de l'histoire américaine ».

Selon le compte rendu de l'audition de l'ancienne ambassadrice des États-Unis en Ukraine de 2016 à 2019, Marie Yovanovitch, 61 ans, publié le 4 novembre, celle-ci déclare s'être sentie menacée par Donald Trump.

La procédure devient publique le 13 novembre.

Entendue le 15 novembre après William Taylor et George Kent, responsable à Washington de la zone Europe-Eurasie, Marie Yovanovitch se montre alarmiste.

Le secrétaire d'État, Mike Pompeo, est critiqué pour son silence vis-à-vis de l'affaire ukrainienne, alors qu'il a assisté à la conversation téléphonique en cause.

Le 20 novembre, Gordon Sondland, 62 ans, ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne, milliardaire ayant financé à hauteur d'un million de dollars la cérémonie d'investiture de Donald Trump, est auditionné. Il avait d'abord nié son implication dans l'affaire ukrainienne, avant de faire volte-face. Il reconnaît un arrangement entre Washington et Kiev, déclarant avoir « suivi les ordres » du président américain.

Le 21 novembre, Fiona Hill, 54 ans, ancienne responsable du Conseil de sécurité nationale, dénonce les « mensonges » de la défense du président Trump.

Les républicains sont cependant unis derrière Donald Trump.

Une autre « affaire ukrainienne » vient gêner Donald Trump. Elle concerne Rick Perry, secrétaire à l'Énergie de 2017 à 2019, soupçonné d'avoir utilisé sa fonction pour faire

bénéficier ses proches d'un contrat gazier avantageux.

Dans une enquête parallèle portant sur l'ingérence russe en 2016, Ketanji Jackson, juge du tribunal du district de Columbia, affirme le 25 novembre que « Donald Trump n'est pas un roi », considérant que les hauts responsables et anciens employés de la Maison-Blanche doivent se plier aux convocations du Congrès.

Le 26 novembre, la commission judiciaire de la Chambre des représentants invite Donald Trump ou ses avocats à « participer » à une audition le 4 décembre.

Selon le rapport officiel de la commission du renseignement de la Chambre des représentants, qui a supervisé les investigations, l'enquête a rassemblé des « preuves accablantes de conduite inappropriée » de la part du président américain.

Le 1^{er} décembre, le conseiller juridique de Donald Trump, Pat Cipollone, 53 ans, refuse de témoigner.

Le 10 décembre, les démocrates retiennent deux chefs d'accusation : abus de pouvoir et entrave à la bonne marche du Congrès. Le 18 décembre, les représentants adoptent l'article sur l'abus de pouvoir, par 230 voix contre 197, et celui sur l'obstruction du Congrès, par 229 voix contre 198.

Le 17 décembre, Donald Trump adresse une lettre violente à la speaker de la Chambre des représentants, la démocrate Nancy Pelosi. Il se présente en martyr, victime d'une « croisade », et se dit attaqué plus fortement que les sorcières de Salem !

29 octobre 2019. **Avortement.** Le juge Myron Thompson bloque l'entrée en vigueur de la loi anti-avortement de l'Alabama, particulièrement répressive,

qui était prévue en novembre, considérant que cette loi « viole clairement la jurisprudence de la Cour suprême » et la Constitution des États-Unis.

15 novembre 2019. **Crime de guerre. Grâce.** Le président Trump gracie Edward Gallagher, 40 ans, chef de peloton dans les *Navy Seals*, principale force spéciale de la marine américaine. Condamné pour avoir posé avec le cadavre d'un détenu de Daech qu'il était soupçonné d'avoir exécuté, ce dernier était accusé d'avoir tué des civils au hasard. En désaccord avec cette décision, le secrétaire à la Marine, Richard Spencer, est poussé à la démission. Pire, Edward Gallagher et sa femme sont reçus dans la résidence de Donald Trump de Mar-a-Lago, en Floride, le week-end du 2 décembre.

INDE

4 et 11 décembre 2019. **Nationalité. Hindouité. Musulmans.** Le Conseil des ministres adopte, le 4 décembre, le *Citizenship Bill*, visant à amender la loi sur la nationalité de 1955. Le gouvernement veut régulariser les immigrés sans papiers qui ont fui le Pakistan, l'Afghanistan et le Bangladesh pour des raisons religieuses. Six communautés sont concernées : les hindous, les sikhs, les jaïnistes, les parsis, les chrétiens et les bouddhistes. Seuls les musulmans, qui représentent 14 % de la population, sont donc exclus du dispositif, qui prévoit que les migrants de cette confession pourront obtenir la nationalité s'ils sont arrivés en Inde avant le 31 décembre 2014 et y résident depuis au moins cinq ans. Le projet s'inscrit dans la politique d'*hindutva* (hindouité), censée assurer la suprématie hindoue.

Les députés adoptent le *Citizenship Act* le 11 décembre.

Des manifestations à Guwahati, dans l'État de l'Assam, font deux morts. Les manifestations s'intensifient dans le Nord, notamment dans l'Assam, le Tripura, le Meghalaya et le Bengale-Occidental.

L'université musulmane Jamia Millia, à New Delhi, au cœur de la contestation, est prise d'assaut par la police le 17 décembre.

Le Premier ministre, Narendra Modi, tente de rassurer les musulmans, en vain. Les violences policières ont fait vingt-cinq morts. Le Parti du peuple indien, au pouvoir, est sanctionné le 20 décembre par les électeurs, perdant le Jharkhand, État qu'il avait emporté en 2014. C'est le cinquième revers électoral qu'il essuie en un an.

Neuf ministres en chef, dont ceux du Rajasthan, du Kerala, du Madhya Pradesh, et surtout la cheffe du Bengale-Occidental, Mamata Banerjee, expriment publiquement leur opposition au *Citizenship Act*.

IRAK

Octobre-décembre 2019. **Crise politique et sociale.** Le 1^{er} octobre, plus d'un millier de personnes manifestent contre la corruption et demandent des emplois et services publics à Bagdad. On compte un mort dans la capitale et un autre dans le Sud du pays. Ces manifestations font suite à la mise à l'écart du général Abdel Wahab al-Saadi, 56 ans, chef des unités antiterroristes, proche de ses hommes et considéré comme un héros dans la guerre contre Daech.

Le gouvernement annonce dix-sept réformes sociales le 6 octobre. Mais le mouvement de protestation continue. Le 28 octobre, l'armée décrète un

couvre-feu de minuit à six heures à Bagdad, «jusqu'à nouvel ordre».

Le 31 octobre, le président Saleh promet des élections anticipées après l'adoption d'une nouvelle loi électorale.

Le 15 novembre, l'ayatollah Sistani critique avec véhémence l'immobilisme de la classe politique et soutient le mouvement de contestation.

Le 28 novembre, le mouvement est marqué par l'incendie du consulat iranien à Nadjaf et la mort d'au moins vingt-cinq personnes à Nassiriya. Les manifestants accusent les partis chiïtes au pouvoir de favoriser l'Iran.

130 On compte quatre cent soixante morts au 18 décembre.

Le 29 décembre, des frappes américaines ont lieu contre des bases et des stocks d'armes des Kataeb Hezbollah, pro-iraniens, qui forment la plus puissante et la mieux organisée des milices chiïtes irakiennes. L'opération fait au moins vingt-cinq morts.

Le 31 décembre, l'ambassade des États-Unis est prise d'assaut par des centaines de manifestants pro-iraniens. Ceux-ci sont repoussés par des grenades lacrymogènes lancées par des marines arrivés en renfort. Les milices n'ont quitté les lieux que le lendemain.

IRAN

15 et 25 novembre 2019. **Crise sociale.** À son tour, l'Iran connaît une crise sociale. Une manifestation a lieu le 15 novembre pour protester contre la hausse d'au moins 50 % du prix de l'essence. Un «couvre-feu numérique» est mis en place. La répression est violente.

Le 25 novembre, les autorités organisent des manifestations prorégime. Le soulèvement dure dix jours. Le rétablissement progressif d'internet montre

l'ampleur de la répression. Amnesty International fait état de trois cent quatre morts. Afin d'apaiser les esprits, le Guide suprême approuve des mesures financières pour certaines victimes tuées au cours de la répression.

Le 25 décembre, à la veille d'un hommage aux morts, l'accès à internet est coupé.

ISRAËL

2 octobre et 21 novembre 2019. **Premier ministre.** Tandis que Benyamin Netanyahou peine à former un gouvernement, les audiences préalables à son inculpation débutent le 2 octobre, à Jérusalem. Le 21 novembre, il est mis en examen pour corruption, fraude et abus de confiance. Benyamin Netanyahou est contesté au sein de son parti mais ne veut pas en abandonner la direction. Gideon Sa'ar, 52 ans, ancien ministre de l'Intérieur, demande la désignation d'un nouveau leader.

Le 5 décembre, la justice annonce avoir l'intention de mettre en examen d'autres personnalités, dont l'avocat du Premier ministre, David Shimron, l'homme d'affaires Michael Ganor et l'ancien chef de la marine Eliezer Marom, pour «blanchiment d'argent» lors de l'achat de sous-marins au constructeur allemand ThyssenKrupp.

21 octobre 2019. **Gouvernement.** Benyamin Netanyahou renonce, le 21 octobre, à former un gouvernement. Le 23 octobre, le président Rivlin charge Binyamin «Benny» Gantz, 60 ans, Bleu-Blanc, de cette mission.

À l'occasion de la commémoration de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Yitzhak Rabin, Benny Gantz revendique son héritage pacifiste tout en prônant la fermeté absolue à Gaza.

Le 20 novembre, il informe le président Rivlin de son échec à former un gouvernement.

Ayant échoué à se mettre d'accord sur une candidature au poste de Premier ministre, la Knesset est automatiquement dissoute le 11 décembre et de nouvelles élections auront lieu le 2 mars 2020. Il est peu vraisemblable qu'une majorité émergera.

ITALIE

8 octobre 2019. **Parlement.** Principale réforme voulue par le Mouvement 5 étoiles mais aussi soutenue par le Parti démocrate et la nouvelle formation de Matteo Renzi, Italia Viva, la réduction du nombre de parlementaires est adoptée par 553 voix contre 14 (essentiellement les députés de +Europa) et deux abstentions. Ce nombre passera de 630 à 400 pour les députés et de 315 à 200 pour les sénateurs. C'est un succès pour le Mouvement 5 étoiles.

JAPON

22 octobre 2019. **Empereur.** L'empereur Naruhito proclame solennellement son intronisation au Palais impérial de Tokyo. À 59 ans, il devient le cent-vingt-sixième souverain du pays, après l'abdication pour raisons de santé, le 30 avril, de son père Akihito, 86 ans, empereur depuis le 7 janvier 1989.

LIBAN

17 octobre-24 décembre 2019. **Gouvernement. Crise politique et sociale.** Le Liban connaît un mouvement de contestation de grande ampleur après la décision du gouvernement, le 17 octobre, de taxer les appels effectués par messagerie. Les manifestants

dénoncent la corruption et l'incurie de la classe politique. L'exécutif est obligé de reculer mais la contestation continue.

Le 21 octobre, le gouvernement annonce une série de réformes à la suite d'une réunion extraordinaire. Parmi celles-ci figurent une baisse de 50 % des traitements des présidents, ministres et députés, la suppression de certains ministères et organismes étatiques, la création d'une autorité nationale de lutte contre la corruption, un nouveau régime de retraites et de protection, ainsi qu'une enveloppe de 11,9 millions d'euros supplémentaires pour le soutien aux ménages les plus démunis.

Le 29 octobre, le Premier ministre, Saad Hariri, 49 ans, Courant du futur, en fonction depuis 18 décembre 2016, démissionne, ce qui ne parvient toujours pas à calmer les esprits. Amal et le Hezbollah sont également contestés.

Dans la nuit du 12 au 13 novembre, un premier manifestant est tué par balles dans le secteur de Khaldé, au sud de Beyrouth.

Les propos méprisants tenus à la télévision le 12 novembre par le président Aoun attisent la colère.

Des milliers de Libanais manifestent le 15 décembre à la suite de violences qui ont fait quatre-vingt-dix blessés la veille.

Le 19 décembre, le président Aoun désigne comme Premier ministre Hassan Diab, 60 ans, professeur à l'université américaine de Beyrouth, ancien ministre de l'Éducation, soutenu par le Hezbollah.

MALTE

20 novembre 2019. **Journaliste. Corruption. Premier ministre.** Homme

d'affaires maltais, Yorgen Fenech, 38 ans, est arrêté dans le cadre des investigations sur le meurtre de la journaliste Daphne Caruana, en 2017, qui enquêtait sur des affaires de corruption au niveau le plus élevé.

Le Premier ministre, Joseph Muscat, 45 ans, Parti travailliste, au pouvoir depuis le 11 mars 2013, soupçonné d'ingérences dans cette enquête, qui avait notamment mis en cause sa femme, annonce sa démission le 1^{er} décembre. Elle sera effective après qu'un nouveau leader du Parti travailliste aura été élu.

132 Les 3 et 4 décembre, une délégation parlementaire européenne est à Malte pour une session d'information sur cette affaire. Dans une résolution adoptée par 51 voix contre 26 et 83 abstentions, les députés européens expriment leur inquiétude sur la crédibilité des enquêtes menées à Malte.

Le 17 décembre, l'enquêteur de police Keith Arnaud révèle que l'ex-chef de cabinet du Premier ministre a dévoilé le contenu des investigations au commanditaire du meurtre.

POLOGNE

10 octobre, 5 et 19 novembre, 17 décembre 2019. **Justice.** La Cour de justice de l'Union européenne est saisie, le 10 octobre, par la Commission européenne sur le nouveau régime disciplinaire des juges, estimant qu'il est porté atteinte à leur indépendance. Le 5 novembre, la Cour juge que la loi abaissant l'âge de la retraite des juges, tout en laissant la possibilité au ministre de la Justice d'en maintenir certains en fonction, est « contraire au droit de l'Union ». Elle ne suit pas totalement l'avis de l'avocat général sur les réformes. Le 19 novembre, elle rend un

arrêt nuancé, considérant que c'était à la Cour suprême polonaise d'apprécier le caractère potentiellement irrégulier des mesures (CJUE, 19 novembre 2019, *A. K. e. a.*, C-585/18 et C/625/18).

Le 17 décembre, la Cour suprême adopte un rapport très sévère contre ce projet de loi qui vise à interdire aux magistrats de critiquer les réformes.

13 octobre 2019. **Élections législatives.** La coalition menée par le parti Droit et justice remporte les élections, avec 43,6 % des voix, en progrès de six points, et détient la majorité absolue à la Diète, avec 235 sièges sur 460. La coalition d'opposition menée par la Plateforme civique a 27,4 % des suffrages et 134 sièges. L'Alliance de la gauche démocratique, dont la coalition a obtenu 12,6 % des voix et 49 élus, revient au Parlement. La Coalition polonaise, avec 8,5 %, a 30 élus et la Confédération, avec 6,8 %, en a 11. Le score cumulé des partis d'opposition est quand même de 55 %. La participation a été de 61,7 %. Aux élections sénatoriales, la coalition de Droit et justice arrive également en tête avec 44,6 % des voix, contre 34,9 % à celle de Plateforme civique. Elle perd cependant de peu la majorité absolue et demande un nouveau décompte.

Mateusz Morawiecki est renommé Premier ministre le 14 novembre, le nouveau gouvernement prenant ses fonctions le 15 et obtenant la confiance le 19 novembre par 237 voix contre 214. On note la création d'un ministère du Climat.

PORTUGAL

6 octobre 2019. **Élections législatives.** Le Premier ministre sortant, António Costa, 58 ans, ancien avocat,

ancien maire de Lisbonne, Parti socialiste, l'emporte avec 36,65 % des suffrages et 106 sièges sur 230, progressant de 20 sièges, devant le Parti social-démocrate, qui obtient 27,9 % des voix et est en recul de douze sièges avec 77 élus.

Le Parti animaliste, avec 4 sièges, a trois députés de plus, et Chega, populiste xénophobe et homophobe, a 1 élu. La montée du populisme reste limitée au Portugal.

La participation n'a été que de 54,50 %, en raison sans doute du succès assuré du Parti socialiste.

ROUMANIE

10 octobre 2019. **Gouvernement.** La Première ministre, Viorica Dăncilă, Parti social-démocrate, accusée de saper l'État de droit et d'isoler la Roumanie en Europe, a été censurée par 238 députés contre 4 sur 465 députés. Son parti n'a pas participé au vote. C'est le troisième renversement de gouvernement depuis le retour au pouvoir des sociaux-démocrates, fin 2016.

Le 4 novembre, le Parlement approuve le nouveau gouvernement présenté par le chef des libéraux, Ludovic Orban, 56 ans, par 240 voix alors qu'un minimum de 233 était nécessaire.

10 et 24 novembre 2019. **Élection présidentielle.** Le président Iohannis, dont le mandat a été exercé de façon admirable, est le grand favori de l'élection présidentielle. Membre de la minorité allemande et de confession luthérienne, ancien professeur de physique, il est en tête au premier tour, le 10 novembre, avec 37,8 % des voix, devant l'ancienne Première ministre Viorica Dăncilă, avec 22,3 %, Dan

Barna, Union Sauvez la Roumanie, avec 14,9 %, et Mircea Diaconu, acteur, indépendant, ancien député européen, soutenu par l'Alliance des libéraux et démocrates et par Pro Romania, avec 8,9 %. Dix autres candidats ont eu moins de 6 % des voix. La participation a été de 47,8 %, soit le taux le plus faible pour une élection présidentielle.

Klaus Iohannis, 60 ans, libéral conservateur et pro-européen, est réélu brillamment au second tour, le 24 novembre, avec 66,1 % des voix, contre 33,9 % à Viorica Dăncilă. Garant de la démocratie et de la lutte contre la corruption pendant son premier mandat, il a vu 93 % des électeurs de la diaspora ayant voté se prononcer en sa faveur. La participation a été de 54,5 %.

ROYAUME-UNI

Octobre-décembre 2019. **Brexit.** Lors du congrès annuel des conservateurs, Boris Johnson propose une solution alternative au *backstop* (« filet de sécurité » permettant de conserver les règles de l'Union européenne en Irlande du Nord et d'éviter une frontière physique), à savoir que l'Irlande du Nord reste dans le marché unique européen jusqu'en 2025 tout en formant une union douanière avec le Royaume-Uni. Les frontières seraient ainsi maintenues, ce que ne veut pas l'Irlande. Le 3 octobre, le groupe de pilotage du Brexit au Parlement européen estime que ce projet n'offre de garanties ni pour l'Union européenne ni pour l'Irlande.

Le 2 octobre, le Conseil de l'Union européenne adopte des mesures pour protéger les salariés et travailleurs indépendants en cas de Brexit sans accord.

Le même jour, Boris Johnson envoie son plan de sortie à l'Union européenne. Celle-ci le refuse.

Après un entretien téléphonique le 8 octobre entre Angela Merkel et Boris Johnson, la chancelière allemande estime qu'un accord est « extrêmement improbable ». Le lendemain, Michel Barnier fait part de son pessimisme.

Le 10 octobre, le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, et Boris Johnson se rencontrent discrètement au manoir de Thornton, à la frontière nord entre le pays de Galles et l'Angleterre. Boris Johnson lui aurait fait une offre « substantiellement différente ».

134

Dans son discours du trône, le 14 octobre, Élisabeth II déclare que la « priorité du gouvernement est la sortie de l'Union européenne le 31 octobre ».

Le 17 octobre, Boris Johnson et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, parviennent à un accord après plus de quarante-huit heures de négociations. L'Irlande du Nord restera alignée sur les normes européennes dans le cadre du marché intérieur communautaire mais fera partie de l'union douanière britannique, ce qui constitue une concession de la part de Bruxelles. Les contrôles douaniers et réglementaires se feront entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne, empêchant un retour de la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. L'accord est validé par les Vingt-Sept. Mais, à la suite d'un amendement du conservateur Oliver Letwin, il est refusé par la Chambre des communes, le 19 octobre, par 322 voix contre 306.

Ce vote contraint Boris Johnson à demander un nouveau délai. Le 21 octobre, le speaker refuse de soumettre au vote des députés l'accord de Brexit après l'adoption d'une motion

deux jours auparavant. En revanche, l'examen de la loi d'application du Brexit commence le 21 octobre.

Le lendemain, deux votes ont lieu, l'un sur le texte traduisant l'accord de retrait dans le droit britannique et l'autre sur le calendrier de son examen. L'accord est approuvé par 329 voix contre 299, mais la date butoir du 31 octobre est rejetée par 322 voix contre 308.

Le 29 octobre, le Conseil européen décide de reporter le Brexit jusqu'au 31 janvier 2020, ou plus tôt si le Parlement ratifie l'accord de retrait. Boris Johnson accepte ce nouveau délai mais exprime son désaccord et demande à l'Union européenne d'exclure tout autre report au-delà de cette date.

Le 6 novembre, la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, demande au Royaume-Uni de désigner un commissaire européen.

La victoire triomphale des conservateurs menés par Boris Johnson lors des élections générales anticipées du 12 décembre doit concrétiser le Brexit le 31 janvier.

Le 20 décembre, le Premier ministre présente son accord de Brexit, qui est adopté par 358 voix contre 234. Trente-deux députés (sur deux cent trois) travaillistes se sont abstenus alors que Jeremy Corbyn appelait à voter contre.

483 000 Polonais, 411 000 Roumains, 272 000 Italiens et 220 000 Portugais ont demandé à rester au Royaume-Uni; 2,6 millions d'Européens ont demandé le statut de résident permanent.

21 octobre 2019. **Irlande du Nord. Avortement. Mariage pour tous.** L'avortement, légal depuis 1967 dans le reste du Royaume-Uni, et le mariage pour tous sont légalisés en Irlande du

Nord, suscitant la protestation des évêques.

4 novembre 2019. **Speaker.** À la suite de la démission de John Bercow, 56 ans, en fonction depuis le 22 juin 2009, indépendant issu du Parti conservateur, et de sa décision de ne pas se représenter lors des prochaines élections générales, la Chambre des communes élit un nouveau speaker. Il s'agit du travailliste Lindsay Hoyle, 62 ans, chef d'entreprise.

12 décembre 2019. **Élections législatives.** Le 24 octobre, Boris Johnson appelle à la tenue d'élections générales le 12 décembre.

Le 28 octobre, les députés n'atteignent pas la majorité des deux tiers nécessaire pour entériner l'organisation de ces élections. Finalement, le 29 octobre, le Parti travailliste, ayant obtenu l'assurance qu'il n'y aurait pas de Brexit avant les élections, donne son accord pour la tenue d'un scrutin anticipé. La décision est alors adoptée par 438 voix contre 20. Le 6 novembre, les Communes sont dissoutes.

Jeremy Corbyn, chef des travaillistes, s'engage à organiser un second référendum si son parti remporte les élections.

Nigel Farage, leader du Parti du Brexit, accepte le 11 novembre que ses candidats se retirent dans les circonscriptions détenues par un conservateur.

Le 19 novembre, le débat entre Jeremy Corbyn et Boris Johnson ne départage pas les deux leaders. Le 24 novembre, Boris Johnson lance son manifeste

électoral à Telford, fief travailliste remporté par les conservateurs en 2015.

Boris Johnson gagne largement son pari. Le Parti conservateur, avec 43,6 % des voix, dispose d'une majorité absolue de 365 sièges, dont cent neuf nouveaux élus, sur 650, se plaçant largement devant le Parti travailliste, qui a 32,0 % de suffrages et 202 députés. Les libéraux-démocrates, avec 11,5 %, ont 11 élus, le Parti national écossais, avec 3,9 %, a 48 sièges, le Parti vert, avec 2,7 %, n'en a qu'un et le Parti du Brexit, avec 2,0 %, aucun. Le Parti unioniste démocrate, avec 0,8 %, a 8 élus, Sinn Féin, avec 0,6 %, a 7 élus, Plaid Cymru, avec 0,5 %, a 4 élus, le Parti de l'Alliance d'Irlande du Nord, avec 0,4 %, a 1 élu, et le Parti social-démocrate et travailliste, avec 0,4 %, a 2 élus. On ajoutera, pour être complet, le speaker, sans parti. La participation a été de 67,3 %. La Reine invite Boris Johnson, le 13 décembre, à former un nouveau gouvernement.

Plus que jamais, le Royaume-Uni est divisé, les nationalistes dominant en Écosse, où ils obtiennent 48 des 59 sièges, et en Irlande du Nord, le Parti unioniste démocrate étant en recul.

Jeremy Corbyn est vivement critiqué au sein de son parti.

Le 17 décembre a lieu un mini-remaniement. Simon Hart, 56 ans, devient ministre du Pays de Galles et Nicky Morgan est confirmée à la Culture.

Le 19 décembre, Élisabeth II ouvre la nouvelle législature et présente le programme du gouvernement.

Élections générales au Royaume-Uni

Inscrits	47 587 254		
Participation	67,3 %		
Suffrages exprimés	32 014 065		
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti conservateur	13 966 451	43,6 (+ 1,2)	365 (+ 48)
Parti travailliste	10 265 912	32,0 (- 7,9)	202 (- 60)
Libéraux-démocrates	3 696 419	11,5 (+ 4,2)	11 (- 1)
Parti national écossais	1 242 380	3,9 (+ 0,9)	48 (+ 13)
Parti vert	835 579	2,7 (+ 1,1)	1 (=)
Parti du Brexit	644 257	2,0	0
Parti unioniste démocrate	244 127	0,8 (- 0,1)	8 (- 2)
Sinn Féin	181 853	0,6 (- 0,2)	7 (=)
Plaid Cymru	153 265	0,5 (=)	4 (=)
Parti de l'Alliance	134 115	0,4 (+ 0,2)	1 (+ 1)
Parti social-démocrate et travailliste	118 737	0,4 (+ 0,1)	2 (+ 2)
Parti unioniste d'Ulster	93 123	0,3 (=)	0 (=)
Parti du Yorkshire	29 201	0,1 (=)	0 (=)
Verts écossais	28 122	0,1	0 (=)
Speaker	26 831	0,1 (=)	1 (=)
UKIP	22 817	0,1 (- 1,8)	0 (=)
Indépendants d'Ashfield	13 498	0,0 (=)	0 (=)
Libéraux	10 562	0,0 (=)	0 (=)
Indépendants			0 (- 1)
30 autres partis	91 205		

136

SUISSE

20 octobre 2019. **Élections législatives.** Malgré un recul de près de quatre points, l'Union démocratique du centre arrive en tête des élections fédérales avec 25,6 % des voix et 53 des 200 sièges, devant le Parti socialiste, avec 16,6 % et 39 élus, et le Parti libéral-radical, avec 15,1 % et 29 élus, qui régressent également. On observe surtout la forte progression des Verts, désormais quatrième parti le plus représenté au sein du Conseil national, qui recueillent 13,2 % des suffrages, en progrès de six points, passant de 11 à 28 sièges, et du Parti vert libéral, qui

progresses de plus de trois points avec 7,8 % des voix et 16 sièges, soit neuf élus supplémentaires. Les résultats du Parti démocrate-chrétien sont stables, avec 11,4 % des suffrages et 25 élus.

La « formule magique » sera-t-elle remise en cause et les Verts auront-ils un ministre ? (On sait que, depuis 1959, la composition du Conseil fédéral résulte d'un accord quasi immuable – il a seulement été modifié en 2003 – qui répartit les sièges entre les mêmes partis, à savoir deux chacun pour le Parti socialiste, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, et un pour le Parti démocrate-chrétien.)

SYRIE

Octobre-décembre 2019. **Guerre civile.** Le 6 octobre, les États-Unis annoncent, après une conversation entre Donald Trump et Recep Tayyip Erdoğan, que la Turquie s'apprête à lancer une intervention dans le Nord de la Syrie et que les États-Unis vont quitter la zone. Puis Donald Trump fait volte-face.

Le 8 octobre, Ankara déclare être prête à lancer une nouvelle offensive en Syrie contre une milice kurde.

Le 9 octobre, la Turquie mène ses premiers raids aériens et tirs d'artillerie dans la région de Ras al-Aïn, contrôlée par les Forces démocratiques syriennes à majorité kurde.

Le Conseil de sécurité des Nations unies se réunit le 10 octobre et se montre très timoré.

L'offensive turque fait au moins cent cinquante morts et cent trente mille personnes déplacées.

Le 13 octobre, les milices kurdes et le régime syrien signent un accord.

Le 14 octobre, les États-Unis changent de ton à l'égard de la Turquie. Donald Trump signe un décret exécutif imposant des sanctions, très symboliques cependant, contre les ministres de l'Énergie, de la Défense et de l'Intérieur, leurs éventuels avoirs aux États-Unis devant être gelés. Des taxes sur l'acier sont rétablies, et les négociations en vue d'un accord commercial gelées. Mais, le 23 octobre, le président américain demande de « lever toutes les sanctions imposées le 14 octobre » car, la veille, la Turquie avait annoncé qu'elle ne reprendrait pas son offensive après le retrait des forces kurdes.

Le retrait des États-Unis favorise la présence russe. Il fait l'objet d'une motion le condamnant, adoptée à une écrasante majorité par les élus

démocrates et républicains à la Chambre des représentants.

L'armée syrienne entre dans Kobané le 16 octobre.

Un cessez-le-feu est annoncé le 17 octobre. Les combats reprennent cependant dès le 18 octobre. Un « petit » nombre de soldats américains reste en Syrie.

Le 22 octobre, les présidents Poutine et Erdoğan parviennent à un accord pour sécuriser les territoires dans le Nord-Est de la Syrie. C'est la fin de l'offensive turque, et la Russie se pose en médiateur.

Au cours de la nuit du 26 au 27 octobre, une opération des forces spéciales américaines dans le Nord-Ouest de la Syrie élimine Abou Bakr al-Baghdadi, 48 ans, chef de Daech depuis 2010, près du village de Baricha, à proximité de la frontière turque, dans une zone dominée par des milices syriennes soutenues par la Turquie. Sur le point d'être capturé, le chef de Daech s'est donné la mort en activant sa veste bourrée d'explosifs, tuant en même temps deux de ses enfants. Cette mort intervient à point pour Donald Trump, puisqu'elle lui permet de justifier le retrait américain. Il n'en reste pas moins que Daech n'est pas pour autant anéanti. Le corps d'Abou Bakr al-Baghdadi est immergé en mer le 28 octobre, comme l'avait été celui d'Oussama ben Laden, afin d'éviter que sa tombe ne devienne un lieu de pèlerinage. Le 31 octobre, Daech confirme la mort de son chef. Il apparaît qu'il a été trahi par un informateur haut placé au sein de l'organisation. Daech révèle le nom du successeur : Abou Ibrahim al-Hachemi al-Qourachi.

Le 30 octobre se tient à Genève la première réunion du Comité constitutionnel syrien, composé de cent cinquante représentants du gouvernement

syrien, de l'opposition et de la société civile. Un groupe de rédaction restreint se met au travail.

Le 20 décembre, le président Trump promulgue le *Caesar Syria Civilian Protection Act*, qui instaure des sanctions pour crimes de guerre à l'encontre de la Syrie, notamment du président Bachar al-Assad, et de ses alliés. Ces sanctions se maintiendront tant que les victimes des crimes de guerre n'auront pas obtenu réparation et que le régime syrien continuera de bombarder des populations civiles. Sont visés les entreprises ou gouvernements étrangers ayant des liens économiques avec la Syrie ainsi qu'avec ses deux principaux alliés, la Russie et l'Iran.

138

TUNISIE

13 octobre 2019. **Élection présidentielle.** Arrivé en deuxième position le 15 septembre, Nabil Karoui, emprisonné, ne peut faire campagne. Mais, le 9 octobre, soit quatre jours avant le second tour, la Cour de cassation ordonne sa libération.

Kaïs Saïed, qui avait créé la surprise en arrivant en tête au premier tour, est élu triomphalement, le 13 octobre, avec 72,7 % des voix, contre 27,3 % à Nabil Karoui. C'est la victoire de l'intégrité sur l'argent sale et la corruption. La participation a été de 55,0 %.

Entré en fonction le 23 octobre, le nouveau président approuve le 29 octobre les démissions de Khemaies Jhinaoui, 65 ans, Nidaa Tounes, ministre des Affaires étrangères depuis le 12 janvier 2016, et d'Abdelkrim Zbidi, 69 ans, indépendant, ministre de la Défense depuis le 12 septembre 2017. Sabri Bachtobji, 56 ans, diplomate, indépendant, devient ministre des Affaires étrangères par intérim, et le ministre

de la Justice, Karim Jamoussi, 53 ans, indépendant, ministre de la Défense par intérim.

UNION EUROPÉENNE

Octobre-décembre 2019. **Commission. France.** La Française Sylvie Goulard est auditionnée le 2 octobre. L'audition est difficile. Elle reconnaît des « erreurs ». Après examen par la Commission, la candidature du Grec Margaritis Schinás, 57 ans, Nouvelle Démocratie (Parti populaire européen, PPE), est acceptée, mais les députés exigent un changement de nom du portefeuille qui porte sur la « protection de notre mode de vie européen ». L'audition de l'Espagnol Josep Borrell, 72 ans, PSOE (Parti socialiste européen, PSE), a lieu le 7 octobre. La Danoise Margrethe Vestager, 51 ans, Parti social-libéral (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe), qui est sortante, ainsi que deux autres commissaires, le Letton Valdis Dombrovskis, 48 ans, Unité (PPE), et le Néerlandais Frans Timmermans, 58 ans, Parti du travail (PSE), devraient jouer un rôle majeur. Ils sont les derniers à être auditionnés le 8 octobre, mais la candidature de Sylvie Goulard, à nouveau entendue le 10 octobre, est finalement refusée par les eurodéputés par 82 voix contre 29, pour des raisons éthiques. C'est un rude camouflet pour Emmanuel Macron. En revanche, les candidatures de la Suédoise Ylva Johansson, 55 ans, Parti social-démocrate (PSE), aux affaires intérieures et du Polonais Janusz Wojciechowski, 65 ans, Droit et justice (Conservateurs et réformistes européens), à l'agriculture sont acceptées.

Le 24 octobre, Emmanuel Macron propose Thierry Breton, 64 ans, ancien ministre, PDG du groupe de services

informatiques Atos, ancien chef de projet du Futuroscope, ancien vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes, excellent spécialiste du numérique, comme nouveau candidat à la Commission.

Le 28 octobre, la future présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, approuve les candidatures de Thierry Breton et du Hongrois Olivér Várhelyi, 47 ans, ambassadeur de la Hongrie auprès de l'Union européenne. Mais elle émet des réserves vis-à-vis du Roumain Victor Negrescu, 34 ans, Parti social-démocrate (PSE), en raison d'un différend entre la Première ministre Viorica Dăncilă et le président Iohannis, et accepte, le 6 novembre, la candidature d'Adina-Ioana Vălean, 51 ans, Parti national libéral (PPE), pour les transports.

Le 29 octobre, le Conseil européen rappelle que le Royaume-Uni doit présenter un candidat, ce qu'Ursula von der Leyen demande à Boris Johnson le 6 novembre.

Le 13 novembre, la dénomination de certains portefeuilles est modifiée: celui de Margaritis Schinas est renommé « promotion du mode de vie européen »; celui du commissaire désigné à l'emploi, le Luxembourgeois Nicolas Schmit, 66 ans, Parti ouvrier socialiste (PSE), « emploi et droits sociaux »; et celui du Lituanien Virginijus Sinkevičius, 29 ans, Union lituanienne agraire et des Verts (Verts/Alliance libre européenne), « environnement, océans et pêche ».

Le 14 novembre, les députés valident la candidature de Thierry Breton au poste de commissaire chargé du marché intérieur, malgré certaines critiques dénonçant un conflit d'intérêts. Ils acceptent aussi la candidature d'Adina-Ioana Vălean. Après avoir obtenu des précisions de la part d'Olivér

Várhelyi, sa candidature en tant que commissaire à l'élargissement est finalement validée le 18 novembre. La Commission est (presque) au complet, mais le cas du commissaire britannique reste en suspens.

La Commission, avec trois vice-présidents exécutifs, cinq vice-présidents et dix-huit commissaires, compte douze femmes et quinze hommes. Huit commissaires figuraient déjà dans la Commission Juncker. Sur le plan politique, il y a dix responsables de droite et de centre droit, neuf sociaux-démocrates, cinq libéraux, un écologiste et un conservateur souverainiste.

Le 27 novembre, le Parlement européen approuve, par 461 voix contre 15 et 89 abstentions, la nouvelle Commission, qui prend ses fonctions le 1^{er} décembre.

18 octobre 2019. **Banque centrale européenne.** Christine Lagarde est formellement nommée présidente de la BCE par le Conseil européen le 18 octobre.

Avant même de prendre ses fonctions, Christine Lagarde, le 30 octobre, critique l'Allemagne pour son manque de relance budgétaire.

Le 19 décembre, le Conseil nomme formellement l'Allemande Isabel Schnabel et l'Italien Fabio Panetta, qui succède au Français Benoît Cœuré, au directoire de la BCE pour un mandat de huit ans.

VATICAN

1^{er} et 3 octobre, 18 novembre 2019. **Finances. Tribunal de l'État de la Cité du Vatican.** À la suite de dénonciations de la part de la banque du Vatican et du bureau du contrôleur général du Saint-Siège, une perquisition a lieu, le 1^{er} octobre, à la secrétairerie d'État et à l'Autorité d'information financière. Elle

serait liée à des transactions immobilières effectuées il y a déjà « un certain temps ».

Le 3 octobre, le pape François fait preuve de détermination en nommant un juge antimafia à la tête du Tribunal de l'État de la Cité du Vatican, en la personne de Giuseppe Pignatone, 70 ans.

Le 18 novembre, le Vatican annonce que le président de l'Autorité d'information

financière, le Suisse René Brülhart, 47 ans, dont le mandat s'achève le lendemain, ne sera pas renouvelé dans ses fonctions. Carmelo Barbagallo, 63 ans, spécialiste du contrôle bancaire et financier, est désigné le 25 novembre pour le remplacer. Le pape François manifeste ainsi sa volonté de lutter contre les dérives des finances vaticanes.